



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soldes

Question écrite n° 2734

Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le problème de la précocité des soldes d'été. Les soldes sont une opération commerciale bénéficiant à la fois au consommateur et au commerçant, qui peut par ce biais se défaire des articles de la saison écoulée. Les commerçants de prêt-à-porter d'Indre-et-Loire ont constaté que les consommateurs repoussent leurs achats d'été afin de profiter des soldes qui commencent début juillet. Ainsi, les ventes pour les mois de mai et juin sont significativement réduites. Le député voudrait savoir quels aménagements pourraient être envisagés afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La fixation d'une date unique nationale pour les soldes d'hiver ne pose pas de problème particulier et répond à une attente quasi unanime des professionnels et des consommateurs. Il n'en va pas de même pour la fixation d'une date nationale pour les soldes d'été en raison de la situation géographique des commerçants qui, selon qu'ils exercent leur activité dans des zones à vocation touristique ou non, souhaitent des dates différentes tenant compte des départs et des arrivées des vacanciers d'été. Cette procédure de fixation à l'échelon départemental répond à un souci d'une juste adaptation des dates de soldes saisonniers aux usages locaux et doit permettre à tous les professionnels utilisant ces procédés de vente d'être en mesure de s'exprimer, par l'intermédiaire de leurs instances respectives, sur le choix des dates retenues. Chaque période de soldes a été fixée légalement à une durée maximale de six semaines. Elles peuvent être réduites à quatre semaines, par arrêté préfectoral, dans un ou plusieurs départements, si la consultation des organisations professionnelles concernées, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers ainsi que du comité départemental de la consommation le recommande. Le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation a décidé la mise en place d'un groupe de travail sur cette question qui devra faire des propositions avant la fin de l'année 2002.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Donnedieu de Vabres](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2734

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3117

Réponse publiée le : 21 octobre 2002, page 3725